RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-11 et suivants ;
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;
Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;
Vu le décret n° 2019-144 du 26 février 2019 portant création du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
Vu l'arrêté du 26 février 2019 portant organisation du certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
Vu l'arrêté du 09 novembre 2024 portant création de la mention Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle du CPJEPS ;
Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 13 octobre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1er. - Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, mention Animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom
CPBCARA260032	Madame	AHMED BOUMAZA	Imen
CPBCARA260033	Madame	ARMANET	Orlane
CPBCARA260034	Monsieur	BENZIANE	Shâhid
CPBCARA260035	Monsieur	DE BRUYNE	Léo
CPBCARA260036	Madame	DIDIER	Emma
CPBCARA260037	Monsieur	DJELLAD	Malik
CPBCARA260038	Madame	GIMENEZ	Cheyenne
CPBCARA260039	Monsieur	GIUSEPPIN	Tristan
CPBCARA260040	Monsieur	GRIESBACH BERNAY	Luka
CPBCARA260041	Madame	GUERBAZ	Kawtar
CPBCARA260042	Madame	MACEDO	Luna
CPBCARA260043	Madame	MORO	Alyssa

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

CPBCARA260044	Monsieur	SARISOY	Antoine
CPBCARA260045	Madame	SCHMIDT	Sandra
CPBCARA260046	Madame	XUEREB	Tina

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 19/10/2026

Pour la Rectrice de région académique, et par délégation,
Le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

Bruno FEUTRIER